

Flou au Burundi avant l'investiture d'Evariste Ndayishimiye

Deutsche Welle, 15.06.2020 Une semaine après la mort du président Pierre Nkurunziza, les Burundais ne savent toujours pas quand aura lieu l'investiture du président élu, Evariste Ndayishimiye. "La cour décide que le poste de président de la République du Burundi est vacant, que l'intérim n'est pas nécessaire, qu'il faut procéder à la prestation de serment du président élu en la personne de monsieur Evariste Ndayishimiye" a déclaré Charles Ndagijimana, le président de la Cour constitutionnelle du Burundi, le vendredi 12.06.

L'arrivée a ainsi mis fin aux spéculations intervenues pendant la période du deuil national, selon maître Vénuste Muyabaga, le président de l'Association pour l'assistance et la formation juridique du citoyen. Selon lui, "les juges de la Cour ont fait qu'interpréter la loi, il ont fait respecter. Cela ne devrait pas être autrement parce que seulement des gens vont spéculer dans leurs propres intérêts." Gage de stabilité Une investiture rapide de Ndayishimiye permettrait d'éviter au pays de replonger dans l'incertitude et l'instabilité. C'est ce qu'estime Banzawitonde, président du parti Alliance pour la paix, la démocratie et la réconciliation. "Quand on prête serment pour diriger l'affaire. Vous savez en Afrique il peut glisser l'intérim et par après refuser de quitter le pouvoir. Arriver à ça sera difficile de céder ou céder dans un délai requis", explique-t-il. Pour Gérard Hakizimana, le président élu de l'Union nationale, "être investi le plus tôt que possible pour procéder lui-même à la clôture du deuil national (qui s'achève ce 15.06). C'est bien que le nouveau président prête serment le plus tôt pour éviter le vide constitutionnel. Il n'y a pas de troupes sans leader et ce leader avait déjà été élu. Ça permettra de tranquilliser les esprits. Il n'y a pas de pays sans président", dit-il. "Pourquoi cet empressement?" Se référant à la Constitution, l'arrivée de la Cour est source de questionnements, soutient Thacien Sibomana, le porte-parole de la branche non reconnue par le pouvoir du parti Union pour le Progrès National (UPRONA). "Faire prêter serment le nouveau chef de l'État, pourquoi justement cet empressement alors que la Constitution donne une solution à la vacance de poste du chef de l'État ? Qu'est-ce qu'il y a comme cause ? Cette question se pose soit à la Cour soit à ceux-là même qui disent que l'intérim n'est pas nécessaire", s'interroge Sibomana. Entre temps, le deuil se poursuit, seule la musique religieuse est autorisée dans les bistrot et les boîtes de nuit. Pour le moment, aucune date n'est avancée pour l'investiture du président élu. Mais, selon certaines sources, elle serait au cours de cette semaine.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});